



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4155**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Autorisation donnée à la société Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire sur un terrain situé au 358-360, route de Genas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4155**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Autorisation donnée à la société Alliade habitat de déposer une demande de permis de construire sur un terrain situé au 358-360, route de Genas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, d'un grand projet de ville (GPV), il est projeté que la Communauté urbaine de Lyon cède à la société Alliade habitat un terrain d'environ 2 090 mètres carrés, issu des parcelles cadastrées B 991, B 994 et B 998, situé au 358-360, route de Genas.

L'opération projetée consiste en la construction d'une quarantaine de logements et des commerces, pour une surface de plancher d'environ 3 437 mètres carrés.

Le futur acquéreur souhaite déposer sa demande de permis de construire sans attendre l'établissement du document d'arpentage et la réalisation de cette vente par la signature d'un acte authentique.

Il est donc proposé, par la présente décision, que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Alliade habitat à déposer une demande de permis de construire en vue de la réalisation de son programme immobilier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Alliade habitat à déposer une demande de permis de construire sur un terrain issu des parcelles cadastrées B 991, B 994 et B 998, situé au 358-360, route de Genas à Bron, en vue de la réalisation d'un programme immobilier de logements et de commerces, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.